



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

**Nom du produit :** Convertisseur de rouille (aérosol)  
**Numéro(s) de produit :** 74610  
**Utilisation du produit :** Neutralise la rouille et la convertit en apprêt noir

**Coordonnées du fabricant / fournisseur :**

<b>Aux États-Unis :</b> CRC Industries, Inc. 885 Louis Drive Warminster, PA 18974 <a href="http://www.crcindustries.com">www.crcindustries.com</a> 1-215-674-4300 (Généralités) 800- 521-3168 (Technique) 800-272-4620 (Service à la clientèle)	<b>Au Canada :</b> CRC Canada Co. 2-1246 Lorimar Drive Mississauga, Ontario L5S 1R2 <a href="http://www.crc-canada.ca">www.crc-canada.ca</a> 1-905-670-2291
--	--

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

### Vue d'ensemble des risques

**AVERTISSEMENT** Peut causer des brûlures cutanées et oculaires. Nocif si avalé. Contenu sous pression.  
Apparence et odeur : liquide crémeux blanc, odeur agréable

**Effets potentiels sur la santé :**

**EFFETS AIGUS :**

**YEUX :** Peut causer de l'irritation, larmoiement, rougeurs et possiblement des brûlures oculaires selon la quantité et la durée de l'exposition.

**PEAU :** Peut causer de l'irritation et de la rougeur. Le contact prolongé peut causer des brûlures cutanées.

**INHALATION :** Peut causer l'irritation ou brûlure du nez et de la gorge.

**INGESTION :** Peut causer des brûlures chimiques à la bouche et à l'œsophage. Peut causer des irritations gastro-intestinales, des brûlures et la nausée.

**EFFETS CHRONIQUES :** Inconnu

**ORGANES VISÉS :** Inconnu

État physique aggravé par exposition : Peut aggraver un état respiratoire existant.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

---



---

### Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

---



---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	45 - 55
Vinylidène dichlorure acrylique copolymère latex	propriété	25 – 35
Propulseur aux hydrocarbures	68476-86-8	10 - 20
Acide tannique	1401-55-4	2 – 5
2-Butoxyethanol	111-76-2	< 1

---



---

### Section 4 : Premiers soins

---



---

Contact oculaire :	Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
Contact cutané :	Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Inhalation :	Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
Ingestion :	Ne pas provoquer de vomissements. Immédiatement faire ingurgiter du lait, antiacide, gélatine ou, si aucun de ces produits n'est disponible, faire boire de l'eau. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Avis aux médecins :	Aucune

---



---

### Section 5 : Mesures en cas d'incendie

---



---

<b>Propriétés d'inflammabilité :</b>	Ce produit est ininflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6) ).		
Point d'éclair :	aucun	Limite d'explosion supérieure :	aucun
Température d'autoallumage :	ND	Limite d'explosion inférieure :	aucun

#### **Données pour incendie et explosion :**

Moyen d'extinction approprié :	Ce matériau ne brûle pas. Utiliser de l'eau, CO <sub>2</sub> ou des produits chimiques secs pour les incendies concentriques.
Produits de combustion :	Le matériau chauffé peut produire des vapeurs corrosives et irritantes, dont le chlorure d'hydrogène.
Risques d'explosion :	Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
Protection des pompiers :	Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

## Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Neutraliser le matériau renversé avec du bicarbonate de soude ou du carbonate de sodium (soude du commerce). Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas mélanger avec les autres produits chimiques. Utiliser l'équipement de protection personnel approprié (voir section 8) afin de prévenir le contact avec la peau ou les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes. Ne pas entreposer à proximité de matériaux alcalins. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol I

## Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

### Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Vinylidène dichlorure acrylique copolymère latex	NE	NE	NE	NE	NE		
Propulseur aux hydrocarbures	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
Acide tannique	NE	NE	NE	NE	NE		
2-Butoxyethanol	50(s)	NE	20	NE	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

### Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible

d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de gaz acides. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en latex ou en caoutchouc. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Blanc crémeux

Odeur : agréable

Seuil d'odeur : ND

Gravité 1,12

particulière :

Point d'ébullition initial : > 200°F / > 93°C

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : < 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : miscible dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: 2,5 – 3,5

Composés Organiques volatiles Pds % : 12,9 g/L : 144,5 lb/gal : 1,2

## Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Aucune

Matériaux incompatibles : Oxydants. Réagit à quelques-uns des produits alcalis et substances organiques. Réagit à la rouille en formant des taches de tannate.

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone, vapeurs d'acides, chlorure d'hydrogène

Possibilité de réactions dangereuses : Non

## Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Eau	> 90 mL/kg	Aucunes données	Aucunes données
Vinylidène dichlorure acrylique copolymère latex	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Acide tannique	2 260 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
2-Butoxyethanol	530 mg/kg	220 mg/kg	450 ppm/4H

Propulseur aux hydrocarbures	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

**Toxicité chronique :**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Eau	Non	Non	Non	Non	Non
Vinylidène dichlorure acrylique copolymère latex	Non	Non	Non	Yeux	Non
Acide tannique	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non	yeux, peau	Non
Propulseur aux hydrocarbures	Non	Non	Non	Non	Non

Toxicité reproductive : Aucune information disponibleTératogénicité : Aucune information disponibleMutagénicité : Aucune information disponibleEffets synergétiques : Aucune information disponible**Section 12 : Information écologique**

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : acide tannique – 96 heures LC50 Gambusie : 37 mg/L  
2-Butoxyethanol 96 heures LC50, crapet arlequin : 1 490 mg/L  
 24 heures LC50, daphnie : 1 720 mg/L

Persistence / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

**Section 13 : Élimination**

**Classification déchets :** Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. (Vous reporter à 40 CFR Partie 261.20 – 261.33) Les conteneurs aérosols doivent être entièrement vidés et mis en dépression avant l'élimination. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

**Section 14 : Information pour le transport**

Département des transports É.-U. (terre) UN1950, Aérosols, ininflammable, 2.2, Quantité limitée

ICAO/IATA (air) : UN1950, Aérosols, ininflammable, 2.2, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau) : UN1950, Aérosols, 2.2, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

**Section 15 : Réglementation**

**Règlements fédéraux É.-U. :**

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

Risque d'incendie	Non
Risque réactif	Non
Libération de pression	Oui
Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
2-Butoxyethanol (éther glycolique) : 0,9%

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : aucune

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est sous réglementation selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

**Règlements d'états É.-U. :**

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation : Pas réglementé

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 111-76-2, NJTSRN-3765P (polymère exclusif), 68476-86-8  
Pennsylvanie : 111-76-2, 68476-86-8  
Massachusetts : 111-76-2, 68476-86-8  
Rhode Island : 111-76-2, 68476-86-8

**Réglementation canadienne :**

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Réglementation Union Européenne :**

**Conformité RoHS :** Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

**Réglementation complémentaire :** Aucune

---

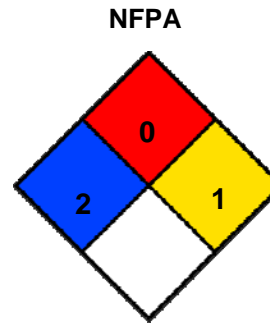
---

**Section 16 : Autres informations**

---

---

HMIS® (II)	
<b>Santé :</b>	<b>2</b>
<b>Inflammabilité :</b>	<b>0</b>
<b>Réactivité :</b>	<b>1</b>
<b>EPP :</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick  
N° CRC : 691B  
Date de révision : 03/13/2015

Modifications depuis la dernière révision : Numéro de produit supprimé

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS : Registre CAS  
CFR : Code des règlements fédéraux  
DOT : Département des transports  
LIS : Liste intérieure des substances  
g/L : Grammes par litre  
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux  
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
IATA : Association du transport aérien international  
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
OMI : Organisation maritime internationale  
lb/gal : Livres par gallon  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale

NA : Non applicable  
ND : Non défini  
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health  
NFPA : National Fire Protection Association  
NTP : Programme national de toxicologie  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos  
EPP : Équipement de protection personnelle :  
Ppm : Parties par million  
RoHS : Restriction des substances dangereuses  
STEL : Limite d'exposition de courte durée  
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail